



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 66-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier de la Municipalité d'Ormstown, à tous les contribuables de la municipalité à l'effet qu'en date du 28 octobre 2021 a été émis un certificat de conformité par la MRC du Haut-Saint-Laurent en regard du règlement cité et que le celui est entré en vigueur à cette même date.

En terme procédural, le Règlement 66-2021 modifiant celui du Plan d'aménagement d'ensemble a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance régulière du 7 septembre 2021, après avoir fait l'objet d'une consultation publique écrite et avoir été soumis à l'approbation référendaire, étapes à l'issue desquelles aucune contestation ni manifestation de quelque ordre que ce soit n'ait été présentée à la municipalité.

Pour toute personne désirant prendre connaissance dudit Règlement il est disponible à l'Hôtel de Ville au 5, rue Gale, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné ce 30 novembre 2021.


François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Gagnon, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 30 novembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 novembre 2021.


François Gagnon
Greffier

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE OF BY-LAW 66-2021 AMENDING THE BY-LAW ON THE GENERAL DEVELOPMENT PLAN

Public notice is given by the undersigned, François Gagnon, clerk of the Municipality of Ormstown, to all taxpayers of the municipality to the effect that, on October 28, 2021, a certificate of compliance was issued by the MRC du Haut -Saint-Laurent with regard to the cited regulation and that the one entered into force on the same date.

In procedural terms, By-law 66-2021 amending that of the Comprehensive Development Plan was adopted by the municipal council at its regular meeting on September 7, 2021, after having been the subject of a written public consultation and having been submitted for referendum approval, stages at the end of which no dispute or demonstration of any kind whatsoever was presented to the municipality.

For anyone wishing to read the said By-law, it is available at the Town Hall at 5, rue Gale, as well as on the Municipality's website.

Given this November 30, 2021.


François Gagnon
Clerk